MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 NOVEMBRE 2024 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, BELLEMIN Colette, BLOUET Christine, BRUYERE Franck, DERRIEN Patrice, GERLAND Agnès, MEGRET Yannick, PETRIER Pierre, PIGNOL Jocelyne, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, PAILLE Françoise, VIOLLET Philippe, BARRIOZ Lydie, LE MARIÉ Suzette, Brian CHAPEL, François BERAUD, GALLET Angélique, PIETTE Allison, Sophie VIGNOUD

Absents excusés : Valérie LEGOUHY(pouvoir à Yannick MEGRET), David BLANC

Absent : COCHET Simone, TOURVIEILLE Stéphane

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie LE BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Arrêt du Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Débat sur les orientations du PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable) du PLUI-HM
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- Régularisations foncières Chemin de Vers le Nant
- Elimination d'ouvrages de la bibliothèque
- Décision Modificative du Budget n°2
- Ressources humaines
    - Modification du poste de responsable du restaurant scolaire
    - Modification du poste de responsable de la garderie périscolaire

Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2024

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

DECISIONS DU MAIRE :

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le dernier conseil municipal en date du 23 octobre 2024

	Montant HT
Clôture City stade – COSEEC France	4 700,00
Division parcelles C 890 et 1060 rte du Val de Fier – DAVIET BISSON	1 812,00
Terrain PADEL V2 – COLAS France	1 445,28
Travaux eaux pluviales route d'Ensiblet – DAVIET VIBERT	2 570,00
Préamplificateur mural salle des fêtes du centre – QUADRAVISION	1 281,00
Détection réseaux eaux pluviales aménagement Centre Bourg – DECARROZ ASSAINISSEMENT	960,00
Chèques cadeaux personnel – EDENRED France	4 455,84
Travaux eaux pluviales route des Rosets – COLAS France	6 524,30
Travaux impasse du Bois du Saut- COLAS France	2 815,12
Plan topo fossé vers école du centre – DAVIET BISSON	876,68
Mobilier bibliothèque – DPC	5 299,71
Programmation thermostats mairie – BUISSART Thierry	1 043,43
Matériel électrique vestiaires foot – BUISSART Thierry	631,51
Chocolats Noël pour personnel et élus – L'ANGELIQUE	1 713,50
Travaux désamiantage de l'ancienne mairie du Val – VIRET	19 045,50
Démolition de l'ancienne mairie du Val – VIRET	30 750,00
Animation marché du 6 décembre 2024 – NAVOUKIL	568,72
Repérage amiante route de Sur les Marais – ASOLEO DIAGNOSTICS	1 760,00

URBANISME

Référence dossier	Demande	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP 074 289 24 X0091	23/10/2024	M. SANTERNE Pascal	1016 Route de Mandrin 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création de murs de soutènement en gabions sur une surface approximative de 50m2 et sur des hauteurs variantes entre 1met 2m Modification d'une façade
PA 074 289 24 X0003	23/10/2024	M. DECHENE Raymond	96 Impasse des Coquelicots 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division lotissement en vue de construire

DP 074 289 24 X0092	25/10/2024	M. DAMBLEMONT Benjamin	1219 route du Val 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une piscine enterrée béton de 8.18m x 3.58m, profondeur 1.53m
DP 074 289 24 X0093	25/10/2024	SA STE FRANCAISE RADIOTELEPHONE	Route d'Annecy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création d'un relais de télécommunication Pose d'un pylône arbre de hauteur 24 m intégrant des dispositifs d'antennes et modules techniques Installation d'armoires techniques métalliques RAL 7035 au sol Une clôture rigide verte hauteur 2m et sonportillon seront installés en périphérie du relais Le matériel nécessaire au chantier sera gruté
PC 074 289 24 X0015	25/10/2024	SASU ALPES ARCHITECTURE	Route du Fier 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Démolition totale // 0 logement(s) démoli(s) Le programme "Les Jardins de Laurette"prévoit la construction de 20 logements.
DP 074 289 24 X0094	31/10/2024	M. BURDET Pierre	75 chemin du Saladin Bas 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Travaux ou changement de destination sur une construction existante
DP 074 289 24 X0095	28/10/2024	HW PROPERTY	1444 Route de Genève 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division lotissement en vue de construire
PC 074 289 24 X0004 T01	28/10/2024	SC LES VILLAS EMERGENCE - VALLIÈRES SUR FIER	Chemin de la Ravoire 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Transfert total d'un permis de construire à laSCCV
DP 074 289 24 X0096	28/10/2024	M. HONCZARUK Yannick Eric	95 route de Sur les Marais 74150 VALLIERES SUR FIER	Clôture du jardin en accord avec lescopropriétaires
DP 074 289 24 X0097	28/10/2024	M. HONCZARUK Yannick Eric	95 route de Sur les Marais 74150 VALLIERES SUR FIER	Pose pergola bioclimatique auto portée enaccord avec les copropriétaires

Référence dossier	Demande	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP 074 289 24 X0098	31/10/2024	M. CADEI Nathan	17 chemin de Chalochy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Création annexe type garage de 5m x 4m soit 20m²
PC 074 289 24 X0016	06/11/2024	KOVALSKI Thibaud	Rue des Nivéoles 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction [Garage] Réalisation d'une maison individuelle de type plain-pied avec combles perdues. Toiture à deux pans avec des pentes de 55% et débords de toit de 80cm
PC 074 289 24 X0017	07/11/2024	M. BUSSON Ervin	675 route de Burnel 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction [Abri de jardin] Construction d'une annexe à usage d'abrisde jardin.
DP 074 289 24 X0099	07/11/2024	SARL NRGIE CONSEIL	215 chemin des Hespérides 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation de panneaux photovoltaïques noirs mats antireflets, Dim. 1.15m x 1.95m de marque. Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera auto consomméeavec revente de surplus sur site
DP 074 289 24 X0100	07/11/2024	SAS AVISUN (MHG)	194 route de Verlioz 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation de 6 panneaux photovoltaïques noires antireflets intégrés à des bacs à lester sur toiture plate orientés SUD pour une surface de 9.48 m² (puissance de l'installation : 3.00 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat. A l'attention des architectes des Bâtiments de France : Ce projet ne porte que sur des panneaux solaires classiques, et non des tuiles solaires.
DP 074 289 24 X0101	08/11/2024	SA C&V HABITAT	Verlioz Haut 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division du bâti existant en 3 logements : - Lot 1 est un logement existant - Lot 2 est une grange destinée à devenir un logement - Lot 3 est une grange destinée à devenir un logement
PC 074 289 24 X0018	12/11/2024	LEBLOND CHARLY	141 CHEMIN DES FORGES 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Transformation du sous-sol (changement de destination) Modification des fenêtres Création d'une porte d'entrée Création de 2 courettes anglaises Création de 2 fenêtres Création d'une surface de stationnement Changement de la fosse septique
PC 074 289 24 X0019	08/11/2024	SA C&V HABITAT	456 route du Fier 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Démolition partielle // 0 logement(s) démoli(s) Construction de 8 logements en villasindividuelles et mitoyennes.

DELIBERATIONS

Délibération DEL_2024_081

OBJET : Arrêt du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Vallières-sur-Fier et Versonnex

Le RPI a été créé le 01 septembre 1999 afin de pallier les manques d'effectifs et maintenir des classes sur les communes de Versonnex et Val de Fier. La répartition des charges entre les communes a été gérée par un SIVU (syndicat Intercommunal à vocation unique) qui a pris en charge notamment les frais de construction et travaux dans les écoles. Le SIVU a été dissout en 2013, la gestion du RPI devenant bi-communale, régi par une convention.

Ce mode de gestion a été possible car les effectifs sont égalitaires sur les deux communes.

Au vu de la forte augmentation de population sur les deux communes Versonnex et Vallières-sur-Fier, une ouverture de classe sur le RPI serait à envisager prochainement. Ceci engendrera la fin de l'équilibre financier entre les deux communes et obligerait à trouver un autre mode de gestion.

Considérant les prévisions d'effectifs pour les trois prochaines années

Considérant les difficultés liées à la gestion de deux règlements périscolaires différents pour la commune

Vu l'article L212-2 du code de l'éducation

Considérant les rencontres avec la commune de Versonnex, l'inspection d'académie, les enseignantes

Une réunion publique d'information ayant été organisée pour les parents d'élève le 7 novembre 2024

Vu la délibération prise par la commune de Versonnex le 7 novembre 2024 décidant l'arrêt du RPI

Considérant que l'avis du comité social d'administration spécial départemental et du comité départemental de l'éducation nationale seront sollicités par l'inspecteur d'académie

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 1 CONTRE (F Beraud) et 2 ASTENTIONS (P Petrier et S Vignoud)

- **DECIDE** la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Versonnex
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération DEL_2024_082

OBJET : Débat sur les orientations du PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable) du PLUI-HM

Il est rappelé que par délibération n°2022_DEL_154 du 7 novembre 2022, le Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie a prescrit la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM), a défini les objectifs poursuivis par la procédure et fixé les modalités de concertation avec le public.

Par la délibération n°2022_DEL_153 du 7 novembre 2022, le Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie a arrêté les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres pour la révision générale du PLUi-HM.

Le travail s'est engagé depuis lors avec l'appui de plusieurs bureaux d'étude.

Un travail a été mené en lien avec les communes membres afin de constituer un projet de territoire partagé.

L'État et les Personnes Publiques Associées ont également été associés à la procédure.

La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet a aussi été assurée et est toujours en cours, dans les conditions fixées par la délibération du 7 novembre 2022.

Toutes les communes sont maintenant appelées à débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celui-ci est le volet stratégique du PLUi-HM, qui s'inscrit en réponse aux enjeux identifiés par le diagnostic : il exprime les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, d'habitat, de transport et de mobilité. Par la suite, les orientations du PADD seront traduites dans le règlement écrit et le zonage, ainsi que les OAP, qui encadreront les projets de construction et d'aménagement du territoire.

Un débat sur les orientations générales du projet de PADD aura également lieu en Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie.

Le document contenant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été transmis aux membres du Conseil Municipal dans le respect des obligations légales.

Un exposé visuel et oral des orientations générales du PADD est présenté au Conseil Municipal, de manière à permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du PADD.

Après la présentation des orientations générales du PADD effectuée, monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Les principaux éléments du débat :

- La division par deux du nombre de nouveaux logements sera-t-elle suffisante pour faire diminuer le taux de nouveaux habitants accueillis sur le territoire ? Ne faudrait-il pas être plus ambitieux en diminuant plus encore le nombre de logements autorisés ?
- Comment sera traduit la densité affichée de 40 à 60 logements par hectare pour les bourgs centre, ça parait beaucoup. Ces éléments seront à préciser dans le règlement du PLUI HM.
- Concernant l'objectif de remise sur le marché de logements vacants, quel est le potentiel ? il y en a principalement au centre de Rumilly qui sont parfois en mauvais état. Des dispositifs d'incitation à la rénovation pour remise sur le marché seront développés.
- Transport- déplacement : il n'y a aucune liaison vélo entre les communes et aucun plan vélo dans Rumilly
- Aujourd'hui sans voiture, on en peut se déplacer et sio la ville centre ne bouge, rien ne pourra être fait.
- Le train n'est pas fiable car les horaires non respectés
- Stationnements : ils devront être perméable ou enterrés sous les constructions. C'est un peu contradictoire avec la volonté affichée de traiter les terres inertes et de limiter leur production.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, et R 151-1 et suivants, relatifs au PLU et à son évolution ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R. 302-1-2 ;

VU le Code des transports et notamment l'article L. 1214-1 ;

VU les statuts et compétences de Rumilly Terre de Savoie ;

VU la délibération n°2022_DEL_153 du 7 novembre 2022, fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres pour la révision générale du PLUi-HM ;

VU la délibération n°2022_DEL_154 du 7 novembre 2022, publié en préfecture le 22 novembre 2022, prescrivant la révision générale n°1 du PLUi-HM, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation avec le public ;

Vu les orientations générales du PADD annexée à la présente délibération **et leur présentation faite en séance**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

PREND ACTE que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi-HM a eu lieu lors de la présente séance du conseil municipal,

PRECISE que
- La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle sont annexées les orientations générales du projet de PADD.
- La Communauté de Communes débattra par la suite sur les orientations du projet de PADD.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier et ce dans la limite de ses compétences.

Délibération DEL_2024_083

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Délibération approuvant le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la modification des statuts de la Communauté de communes permettant son adhésion au syndicat mixte qui sera créé pour la construction et l'exploitation de cet équipement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17 et L.5721-2 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie DEL_2024_146 du 30 septembre 2024 modifiant ses statuts et approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie ;

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Considérant que la commune n'a jamais engagé ni prévu de dépenses liées à cette compétence

Face à la pérennité précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1500 à 2000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %
- EPCI membres : 20 %, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Une contribution aux membres du syndicat est calculée comme suit :

- La contribution des EPCI membres aux dépenses du Syndicat est calculée en fonction du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI membres et représentera au total 75% de son montant global
- La contribution du Conseil départemental aux dépenses du Syndicat représentera 25% de son montant global.

Le syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie sera régi selon les conditions précisées par ses statuts, joints à la présente délibération.

Selon les articles L.5211-17 et L.5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, par 23 voix POUR, et 1 ABSTENTIONS (C Bellemin)

APPROUVE le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté communes Rumilly Terre de Savoie générée par la prise de cette compétence.

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Délibération DEL_2024_084

OBJET : Régularisations foncières Chemin de Vers le Nant - acquisition de la parcelle OC 880 appartenant à le « Le Pont Neuf » représenté par R2R M. Rigobert Jean Michel

Lors de la mise à jour du plan de classement des voiries communales, il est apparu que le chemin de Vers le Nant était pour partie situé sur la parcelle C880 appartenant à « Le pont Neuf »

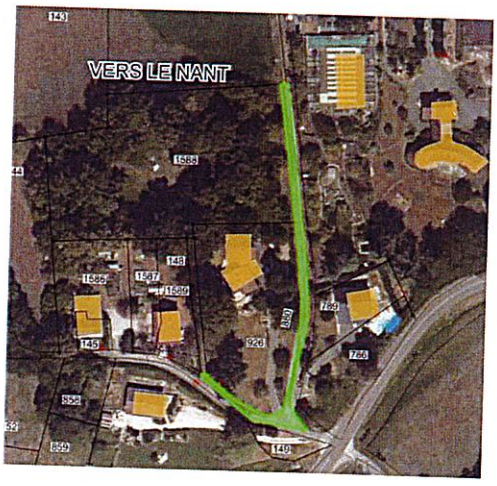

Afin de régulariser l'assiette foncière de la route du chemin de Vers le Nant, il convient que la commune de Vallières-sur-Fier acquiert la parcelle C n° 880 d'une superficie de 389 m² appartenant à « Le Pont Neuf » représenté par M. Rigobert Jean Michel.
Par un courrier de juillet 2022, le prix de 20€/m² a été proposé soit 7780€.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle C n° 880 d'une superficie de 389 m² appartenant à « Le Pont Neuf » représenté par M. Rigobert Jean Michel au prix de 20€/m².

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout documents afférents à cette opération.

Délibération DEL_2024_085

OBJET : Elimination d'ouvrages de la bibliothèque

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22, considérant qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Vallières sur-Fier sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être retirées des collections. (cf liste jointe).

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, par 23 voix et 1 ABSTENTION (A PIETTE)

DECIDE de retirer des collections de la bibliothèque municipale, les ouvrages ci-joints qui seront pilonnés.

Délibération DEL_2024_086

OBJET : Décision Modificative du budget n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 pour le budget principal de l'année 2024.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2024 ci-dessous

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	0,00 €	739,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	0,00 €	220,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**10 459,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6331 : Versement mobilité	0,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	9,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336 : Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	23 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64113 : Personnel titulaire - NBI	5 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	17 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	21 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64132 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres	0,00 €	456,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**35 705,00 €**	**41 960,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 000,00 €**
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	3 145,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**3 145,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-653172 : Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	0,00 €	55,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**55,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 150,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**4 150,00 €**
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 891,00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 250,00 €
R-74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	2 897,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 897,00 €**	**9 141,00 €**
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	980,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**980,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**38 850,00 €**	**53 224,00 €**	**2 897,00 €**	**17 271,00 €**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	190 668,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	**0,00 €**	**0,00 €**	**190 668,00 €**	**0,00 €**
R-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**750,00 €**
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	349 722,73 €	0,00 €	0,00 €
R-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	349 722,73 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**349 722,73 €**	**0,00 €**	**349 722,73 €**
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	8 510,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**8 510,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-1345 : Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 342,27 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 342,27 €**
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**7 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0,00 €	36 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0,00 €**	**36 700,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-21311 : Constructions bâtiments administratifs	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	248 085,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	53 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**301 785,73 €**	**63 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**301 785,73 €**	**464 932,73 €**	**190 668,00 €**	**353 815,00 €**
Total Général	**177 521,00 €**		**177 521,00 €**	

Les deux délibérations suivantes concernent des modifications de poste pour permettre l'avancement de grade de deux agents en étendant les possibilités de recrutement aux grades qu'ils atteindront après avancement

Délibération DEL_2024_086

OBJET : modification du poste de responsable du restaurant scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DEL_2022_041 portant modification du poste de responsable du restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue du changement de grade de l'agent occupant le poste de responsable du restaurant scolaire, il est nécessaire de modifier les grades sur lesquels celui-ci est ouvert.

Il propose de redéfinir les grades correspondants à cet emploi sur lesquels pourra être recruté l'agent. Le poste de responsable du restaurant scolaire sera ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal 2ème classe
- Adjoint d'animation principal 1ère classe

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er janvier 2025 l'emploi de responsable du restaurant scolaire, grade adjoint d'animation, permanent à temps non complet

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de responsable du restaurant scolaire, grade adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe et adjoint d'animation principal 1ère classe, permanent à temps non complet pour 28h annualisés.

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2024_087

OBJET : modification du poste de responsable de garderie périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DEL_2019_035 portant création du poste de responsable de la garderie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue du changement de grade de l'agent occupant le poste de responsable de la garderie, il est nécessaire de modifier les grades sur lesquels celui-ci est ouvert.

Il propose de redéfinir les grades correspondants à cet emploi sur lesquels pourra être recruté l'agent.
Le poste de responsable de la garderie sera ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal 2ème classe
- Adjoint d'animation principal 1ère classe

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er janvier 2025 l'emploi de responsable de la garderie, grade adjoint d'animation, permanent à temps non complet

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de responsable de la garderie, grade adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe et adjoint d'animation principal 1ère classe, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20.50 heures par semaine après annualisation

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
François RAVOIRE

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER 74 (Hte-Savoie)

La secrétaire de séance
Sophie LE BOURGEOIS

CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES SUR FIER
Séance du 20 novembre 2024

Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Procuration : 1 Votants : 24	**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois octobre** à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire. Date de la Convocation : 15 novembre 2024

Présents : RAVOIRE François, BELLEMIN Colette, BLOUET Christine, BRUYERE Franck, DERRIEN Patrice, GERLAND Agnès, MEGRET Yannick, PETRIER Pierre, PIGNOL Jocelyne, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, PAILLE Françoise, VIOLLET Philippe, BARRIOZ Lydie, LE MARIÉ Suzette, Brian CHAPEL, François BERAUD, GALLET Angélique, PIETTE Allison, Sophie VIGNOUD:

Absents excusés : Valérie LEGOUHY(pouvoir à Yannick MEGRET), David BLANC

Absent : COCHET Simone, TOURVIEILLE Stéphane

Secrétaire de Séance : Sophie LE BOURGEOIS

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 23 octobre 2024

DECISIONS DU MAIRE :

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le dernier conseil municipal en date du 23 octobre 2024

	Montant HT
Clôture City stade – COSEEC France	4 700,00
Division parcelles C 890 et 1060 rte du Val de Fier – DAVIET BISSON	1 812,00
Terrain PADEL V2 – COLAS France	1 445,28
Travaux eaux pluviales route d'Ensiblet – DAVIET VIBERT	2 570,00
Préamplificateur mural salle des fêtes du centre – QUADRAVISION	1 281,00
Détection réseaux eaux pluviales aménagement Centre Bourg – DECARROZ ASSAINISSEMENT	960,00
Chèques cadeaux personnel – EDENRED France	4 455,84
Travaux eaux pluviales route des Rosets – COLAS France	6 524,30
Travaux impasse du Bois du Saut- COLAS France	2 815,12
Plan topo fossé vers école du centre – DAVIET BISSON	876,68
Mobilier bibliothèque – DPC	5 299,71
Programmation thermostats mairie – BUISSART Thierry	1 043,43
Matériel électrique vestiaires foot – BUISSART Thierry	631,51
Chocolats Noël pour personnel et élus – L'ANGELIQUE	1 713,50
Travaux désamiantage de l'ancienne mairie du Val – VIRET	19 045,50
Démolition de l'ancienne mairie du Val – VIRET	30 750,00

Animation marché du 6 décembre 2024 – NAVOUKIL	568,72
Repérage amiante route de Sur les Marais – ASOLEO DIAGNOSTICS	1 760,00

URBANISME

Référence dossier	Demande	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP 074 289 24 X0091	23/10/2024	M. SANTERNE Pascal	1016 Route de Mandrin 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création de murs de soutènement en gabions sur une surface approximative de 50m2 et sur des hauteurs variantes entre 1met 2m Modification d'une façade
PA 074 289 24 X0003	23/10/2024	M. DECHENE Raymond	96 Impasse des Coquelicots 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division lotissement en vue de construire
DP 074 289 24 X0092	25/10/2024	M. DAMBLEMONT Benjamin	1219 route du Val 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une piscine enterrée béton de 8.18m x 3.58m, profondeur 1.53m
DP 074 289 24 X0093	25/10/2024	SA STE FRANCAISE RADIOTELEPHONE	Route d'Annecy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création d'un relais de télécommunication Pose d'un pylône arbre de hauteur 24 m intégrant des dispositifs d'antennes et modules techniques Installation d'armoires techniques métalliques RAL 7035 au sol Une clôture rigide verte hauteur 2m et sonportillon seront installés en périphérie du relais Le matériel nécessaire au chantier sera gruté
PC 074 289 24 X0015	25/10/2024	SASU ALPES ARCHITECTURE	Route du Fier 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Démolition totale // 0 logement(s) démoli(s) Le programme "Les Jardins de Laurette"prévoit la construction de 20 logements.
DP 074 289 24 X0094	31/10/2024	M. BURDET Pierre	75 chemin du Saladin Bas 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Travaux ou changement de destination sur une construction existante
DP 074 289 24 X0095	28/10/2024	HW PROPERTY	1444 Route de Genève 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division lotissement en vue de construire
PC 074 289 24 X0004 T01	28/10/2024	SC LES VILLAS EMERGENCE - VALLIÈRES SUR FIER	Chemin de la Ravoire 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Transfert total d'un permis de construire à laSCCV
DP 074 289 24 X0096	28/10/2024	M. HONCZARUK Yannick Eric	95 route de Sur les Marais 74150 VALLIERES SUR FIER	Clôture du jardin en accord avec lescopropriétaires
DP 074 289 24 X0097	28/10/2024	M. HONCZARUK Yannick Eric	95 route de Sur les Marais 74150 VALLIERES SUR FIER	Pose pergola bioclimatique auto portée enaccord avec les copropriétaires

COMMUNE DE VALLIERES-SUR-FIER

Référence dossier	Demande	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP 074 289 24 X0098	31/10/2024	M. CADEI Nathan	17 chemin de Chalochy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Création annexe type garage de 5m x 4m soit 20m²
PC 074 289 24 X0016	06/11/2024	KOVALSKI Thibaud	Rue des Nivéoles 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction [Garage] Réalisation d'une maison individuelle de type plain-pied avec combles perdues. Toiture à deux pans avec des pentes de 55% et débords de toit de 80cm
PC 074 289 24 X0017	07/11/2024	M. BUSSON Ervin	675 route de Burnel 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction [Abri de jardin] Construction d'une annexe à usage d'abrisde jardin.
DP 074 289 24 X0099	07/11/2024	SARL NRGIE CONSEIL	215 chemin des Hespérides 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation de panneaux photovoltaïques noirs mats antireflets, Dim. 1.15m x 1.95m de marque. Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera auto consomméeavec revente de surplus sur site
DP 074 289 24 X0100	07/11/2024	SAS AVISUN (MHG)	194 route de Verlioz 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation de 6 panneaux photovoltaïques noires antireflets intégrés à des bacs à lester sur toiture plate orientés SUD pour une surface de 9.48 m² (puissance de l'installation : 3.00 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat. A l'attention des architectes des Bâtiments de France : Ce projet ne porte que sur des panneaux solaires classiques, et non des tuiles solaires.
DP 074 289 24 X0101	08/11/2024	SA C&V HABITAT	Verlioz Haut 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Division du bâti existant en 3 logements : - Lot 1 est un logement existant - Lot 2 est une grange destinée à devenir un logement - Lot 3 est une grange destinée à devenir un logement
PC 074 289 24 X0018	12/11/2024	LEBLOND CHARLY	141 CHEMIN DES FORGES 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Transformation du sous-sol (changement de destination) Modification des fenêtres Création d'une porte d'entrée Création de 2 courettes anglaises Création de 2 fenêtres Création d'une surface de stationnement Changement de la fosse septique
PC 074 289 24 X0019	08/11/2024	SA C&V HABITAT	456 route du Fier 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Démolition partielle // 0 logement(s) démoli(s) Construction de 8 logements en villasindividuelles et mitoyennes.